CAPL 2020 DE RECOURS EN EVALUATION
DECLARATION LIMINAIRE

Grenoble le 24 novembre 2020

Monsieur le Président,

Nous siégeons aujourd'hui dans une des dernières CAP qui restent aux agents et à leurs représentants élus pour s'exprimer et se défendre dans un cadre institutionnel. Aussi, nous ne manquerons pas l'occasion d'exprimer dans cette liminaire des propos généraux comme des points liés à l'objet de cette CAP.

Nous vous épargnerons ici la situation générale du pays, non qu'elle nous désintéresse, mais nous aurons bien d'autres occasions de l'aborder dans d'autres rencontres institutionnelles ou informelles. Simplement, nous tenons à souligner que le Service Public est «le grand oublié» du plan de relance du gouvernement après avoir été considéré comme «le grand sauveur» de la population. Dans ce cadre, la situation de la DGFiP est encore pire puisque gouvernement et administration ont repris leur casse des services exactement à l'endroit où ils l'avaient laissée. Ceci, sans ne serait-ce qu'un début d'analyse sur les missions de notre administration ou l'importance et le rôle des agents qui les remplissent et les ont exécutées durant le confinement, avec leur grand sens des responsabilités et leur engagement sans faille. Pire encore donc, la DGFiP continue d'être la «vache à lait» des suppressions d'emplois des gouvernements qui se succèdent.

Nous vous épargnerons aussi une longue litanie sur nos profonds désaccords sur l'évolution de la DGFiP qui partent du contrat d'objectifs et de moyens pour en arriver au démantèlement des règles de gestion en passant par le désastreux «Nouveau Réseau de Proximité» qui détruit pan après pan notre service public et les agents qui le servent. Là aussi les occasions de détailler ces désaccords ne manqueront pas dans les semaines qui viennent et nous le ferons auprès de l'administration, comme des élus, de la presse, des populations et bien entendu des agents.

Nous vous épargnerons enfin un long développement sur la dégradation des conditions de vie au travail des agents et en parallèle les attaques sans fin sur leurs droits à être représentés et défendus par les représentants des personnels qu'ils ont démocratiquement élus.

Tout est fait pour nous écarter des moyens de défense des agents: suppression des CAP, fusion des instances, absence totale ou bien trop importante de transparence sur les modes de gestion des agents sont autant de coins enfoncés dans la fonction publique «à la Française». C'est pourtant celle qui, en grande partie, aura permis de passer la période avec plus de solidarité et de soutien des populations, sans aucune considération partisane, religieuse, sociologique, financière ou territoriale.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.
Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public. En effet, un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation, et également à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité.
Par exemple, les directions locales pourront consulter l'évaluation des agents arrivant en mutation avant de réaliser le mouvement local. La mobilité choisie risque de prendre encore «du plomb dans l'aile», sans compter les a priori que pourra avoir un directeur sur un agent sans pour autant connaître la réalité de son parcours.

Solidaires Finances Publiques tient aussi à marteler que l'entretien est un dialogue tronqué:

– ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives;

– ce n’est certainement pas dans le cadre de l’évaluation individuelle que l’on parle du travail réel, de l’organisation du travail ou de questions concrètes. En revanche, les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l’arme absolue de la pression managériale, c’est plus que jamais l’arbitraire qui trouve sa place dans l’évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique:

– la mise en place d’un entretien annuel collectif en remplacement de l’entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme:

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions;
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière;
- une linéarité de carrière sans obstacle.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n’apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d’amélioration du dialogue professionnel par ailleurs souvent défaillant.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique, lourd et chronophage et qui ne renforce nullement les droits des agents.

Enfin, la suppression du niveau national laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux. Cela ouvre la voie à de plus grandes injustices qui ne pourront plus être réparées par les CAP nationales qui avaient un recul et une distanciation bien plus propices à des arbitrages neutres et justes. Solidaires Finances Publiques sera au côté des agents qui solliciteront un recours administratif.

Pour conclure, nous constatons cette année un faible nombre de recours (2 en B et aucun pour les cadres C et A).
Pour Solidaires Finances Publiques, cette absence de recours ne signifie pas que les agents sont satisfaits de leur évaluation professionnelle. En effet, la campagne d'évaluation 2020 (gestion 2019) a dû s'adapter au contexte lié à la crise sanitaire. Ainsi, nombre de nos collègues ont été perdus dans la procédure, principalement au regard des délais. Pour Solidaires Finances Publiques, la suspension de la campagne d'évaluation aurait dû entrainer l'annulation pure et simple de celle-ci pour 2020. Une année blanche en quelque sorte.

De plus, il nous semble primordial d'anticiper sur la prochaine campagne d'évaluation et prévenir d'éventuelles dérives. Les événements qui se déroulent encore aujourd'hui, liés à la Covid 19, ne devront avoir aucun impact sur les évaluations de l'année 2021.
En effet, les résultats des objectifs assignés pour l'année 2020 n'ont quasiment plus de sens et il devra être tenu compte des conditions dégradées d'exercice des missions pendant des mois (ASA, télétravail, prise en charge de missions supplémentaires...).